



L'Ofpra exprime sa fierté d'avoir pu contribuer à la mise à l'abri de près de 6 000 femmes, hommes et enfants.

L'Ofpra exprime sa fierté d'avoir pu contribuer à la mise à l'abri de près de 6 000 femmes, hommes et enfants, qui, comme les 7 000 autres depuis octobre 2015, ont pu quitter ces derniers jours le bidonville de Calais pour rejoindre des centres d'accueil et d'orientation (CAO) partout en France.

C'est au printemps 2014 que l'Ofpra a commencé à organiser des actions d'information, de conseil, d'orientation et de protection en direction des migrants présents à Calais, en étroite concertation avec les associations. Avec un objectif : contribuer à **faire vivre le droit d'asile, alors inexistant, à Calais.**

Ainsi, des équipes de l'Ofpra se sont rendues très régulièrement sur place à la fois pour informer les migrants sur leurs droits et sur la procédure d'asile, mais aussi pour développer à cette fin la **concertation avec les acteurs institutionnels et associatifs** présents.

Des actions spécifiques en direction des femmes et des mineurs ont également été réalisées par des officiers de protection spécialisés, et une mission d'instruction pour des ressortissants érythréens a été organisée au printemps 2015.

L'Ofpra a par ailleurs pris des dispositions pour faciliter une **instruction prioritaire** et adaptée à la situation de chacun de ces demandeurs d'asile, dans ses locaux de Fontenay-sous-Bois.

A l'automne 2015, l'Ofpra s'est encore davantage mobilisé en s'associant pleinement à l'effort des autres acteurs institutionnels et des associations sur place visant à informer les migrants présents à Calais sur la possibilité qui leur était donnée de rejoindre un CAO pour y être mis à l'abri et bénéficier d'un suivi particulier, et pour la plus grande partie d'entre eux d'accéder au droit d'asile depuis ces structures.

Cet engagement de l'Ofpra est né d'une volonté de **faciliter l'accès au droit d'asile pour des personnes en situation d'urgence**, dont les pays d'origine (Soudan, Afghanistan, Syrie, Iraq, Erythrée, etc.) donnaient à penser qu'elles pouvaient largement relever du droit d'asile dans notre pays, sous réserve de l'examen individuel de leur demande.

Ainsi, depuis octobre 2015, 80% des **7 000** personnes mises à l'abri dans les CAO ont déposé une demande d'asile selon les données du ministère de l'intérieur. Le fait que 70% d'entre elles se soient vu octroyer une protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire), soit le double du taux de protection au niveau national, démontre que la situation à Calais est bien, pour l'essentiel, une question de droit d'asile.

A l'issue de l'opération de mise à l'abri qui a été menée à bien ces derniers jours, l'Ofpra continue à être pleinement mobilisé puisqu'il prépare, en lien avec les préfectures, l'organisation de missions qui permettront aux équipes de l'Ofpra d'entendre en entretien les demandeurs d'asile, à Fontenay-sous-Bois ou dans les départements où se trouvent les CAO, garantissant des délais d'instruction rapides.

Date de mise à jour: 28/10/2016